



Remplacement durant hospitalisation

Par **cheyrman**, le **18/03/2010** à **13:32**

Bonjour,

Je travail pour un groupe SSII dans la filiale 1. La filiale 1 m'a "prêter" à la filiale 2 pour une mission.

Je me permet de vous contacter car j'ai été hospitaliser pour une rechute de dépression durant 1 mois et une semaine et actuellement en arrêt de travail. J'ai appris hier que je ne retournerai plus sur le lieux ma mission. La filiale 2 a t'elle le droit de me remplacer sans m'en avertir au préalable et durant un arrêt de travail?

Je vous remerci pour l'attention que vous apporterez à ma question.

Cordialement,

Iodiche